

PROCEDURE PENALE
CAS PRATIQUE SESSION SEPTEMBRE 2009

Les services de police de Melun tentent, depuis janvier 2008, de démanteler un trafic de stupéfiants. Cette procédure de surveillance a permis d'interpeller en 6 mois une trentaine de toxicomanes impliqués dans le trafic. Les investigations policières ont mené depuis à d'autres interpellations en flagrant délit et à des placements en garde à vue et des perquisitions, ces différents actes d'enquêtes étant liés au même réseau organisé de trafic de stupéfiants.

Jean X (18 ans), Youri W (15 ans) et Hakim Z (17 ans) sont interpellés le 10 mars 2009 lors d'un contrôle routier suite à une dénonciation téléphonique effectuée auprès du commissariat de Melun, un buraliste ayant vu les jeunes gens consommer de la drogue devant son établissement avant de regagner leur véhicule. Les jeunes gens contrôlés semblant agir effectivement sous l'effet de substances stupéifiantes, les policiers effectuent un test de dépistage qui se révèle positif pour les trois individus. Bien entendu, les trois garçons sont placés en garde à vue. Pendant cette période de garde à vue, une perquisition est menée au domicile des parents de Hakim et les policiers découvrent un paquet d'un kilogramme de résine de cannabis. Hakim est alors présenté devant le procureur de la République qui décide de saisir la juridiction d'instruction de l'infraction en cours. Suite à cette découverte, les policiers continuent leurs investigations auprès d'un proche d'Hakim, Josef A (majeur) et perquisitionnent sans son consentement mais en sa présence son appartement le 15 mars 2009. Ils y trouvent d'autres plaquettes de résine de cannabis d'origine identique à celle trouvée chez Hakim et un carnet d'adresses leur permettant de progresser plus rapidement dans le démantèlement du réseau par l'interpellation de certains de ses membres les plus importants.

Concernant Jean et Youri, eux aussi en garde à vue, il apparaît suite à une perquisition menée au domicile de leurs parents respectifs qu'ils « planquaient » sous leur lit et sous le rebord de la fenêtre de leur chambre, des stupéfiants pour leur usage personnel mais également de très grosses sommes d'argent d'origine inconnue (pour Jean 10000 euros et pour ~~Jack~~ ^{Youri} 5000 euros). Le véhicule de Jean dans lequel les jeunes gens ont été interpellés est un modèle de grand luxe que les revenus familiaux ne pourraient financer et de plus, les parents de Jean ignoraient que leur fils avait une voiture personnelle.

Questions:

- 1- Expliquez les différentes procédures policières entreprises depuis janvier 2008 et qualifiez les actes d'enquêtes en découlant.
 - 2- Expliquez la procédure judiciaire concernant Hakim mais également Jean et Youri ainsi que la meilleure stratégie de défense à adopter pour eux entre l'instruction ou une autre procédure judiciaire.
 - 3- L'avocat de Josef A prétend que la perquisition effectuée au domicile de son client est nulle, il est soutenu par les avocats des personnes interpellées conséquemment à cette opération policière. Que décidera le juge à ce sujet?
-